

Oct 2020

### ● Actualités

## 1. LES AIDES AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE

### ✓ **Le permis à un euro par jour**

C'est un prêt dont les intérêts sont pris en charge par l'État. Ce dispositif a été mis en place par l'État, en partenariat avec les établissements prêteurs et les écoles de conduite, pour aider les jeunes de 15 à 25 ans révolus, à financer leur préparation au permis de conduire. Il permet aux jeunes de bénéficier d'une facilité de paiement. La mensualité s'élève à 30 euros par mois.



Sont concernées, les formations à la catégorie B, A1 ou A2.

Les candidats qui n'ont jamais bénéficié du dispositif peuvent prétendre à un prêt de 600, 800, 1000 ou 1200 euros. Et les candidats qui ont déjà bénéficié du dispositif peuvent, à l'occasion d'un échec à l'épreuve pratique du permis de conduire, prétendre à un prêt de 300 euros pour financer une formation complémentaire.

L'auto-école choisie doit avoir adhéré au dispositif "permis à un euro par jour".

Retrouvez les établissements partenaires en Eure-et-Loir sur ce lien :

<https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Demarches-administratives/PERMIS-DE-CONDUIRE/PARTICULIERS/Connaître-les-auto-écoles-du-departement-permis-a-1-uro-par-jour-Label-etat/Permis-a-1-uro-par-jour>

### ✓ **Aide pour le permis de 500 euros accordés aux apprentis**

La réforme sur l'apprentissage nommée "***Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel***" instaure une aide au financement du permis B pour les apprentis d'au moins 18 ans.

Elle n'est pas soumise à condition de ressources. Il n'est pas non plus nécessaire de justifier du caractère indispensable du permis (comme des déplacements fréquents par exemple).

500 euros sont ainsi accordés à tous les jeunes majeurs en apprentissage qui s'inscrivent dans une auto-école.

### ✓ **Aide au permis avec le Compte Personnel de Formation (CPF)**

Depuis le 15 Mars 2017, la formation préparatoire au permis de conduire peut-être financée dans les conditions de financement de droit commun du Compte Personnel de Formation (CPF).

Il permet aux salariés, sous contrat de travail de droit privé, aux personnes à la recherche d'un emploi et aux personnes accompagnées dans un projet d'orientation ou d'insertion professionnelle âgés d'au moins 16 ans d'acquérir, via le CPF, des droits à la formation professionnelle.



### ✓ **Aides accordées par Pôle emploi**

Une aide à la formation permis auto peut être accordée via Pôle emploi aux demandeurs d'emploi sous certaines conditions d'éligibilité aux aides à recherche d'emploi.

Cette aide financière d'un montant forfaitaire de 1200 € est destinée à prendre en charge tout ou partie des frais auxquels le demandeur d'emploi devra faire face pour l'obtention de son permis B. Le demandeur d'emploi choisit lui-même son auto école.

La demande d'aide au financement du permis de conduire est un modèle national arrêté par le Pôle emploi (réf. 303). Elle doit être formulée au plus tard un mois après l'inscription en auto-école.

## 2. LE LABEL ETAT "QUALITÉ DES FORMATIONS AU SEIN DES ÉCOLES DE CONDUITE"

Certaines auto-écoles du département sont labellisées "Qualité des formations au sein des écoles de conduite" par l'État.

Ces établissements d'enseignement de la conduite respectent un ensemble de critères de qualité favorisant ainsi d'une part la transparence de l'information pour l'utilisateur, et d'autre part une meilleure qualité de la formation.



Par ailleurs, seules ces auto-écoles ont l'exclusivité de dispenser les formations suivantes :

- la formation de 7 heures pour le B96 (petites remorques) ;
- la formation de 7 heures pour la passerelle de la boîte automatique (B78) vers la boîte manuelle.

Donc les personnes souhaitant suivre ces formations doivent exclusivement se diriger vers les auto-écoles labellisées, seules autorisées à dispenser ces formations.

Retrouvez la liste des auto-écoles labellisées en Eure-et-Loir sur ce lien :

<https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Demarches-administratives/PERMIS-DE-CONDUIRE/PARTICULIERS/Connaitre-les-auto-ecoles-du-departement-permis-a-1-uro-par-jour-Label-etat/Label-qualite-des-formations-au-sein-des-ecoles-de-conduite>

### ● Les chiffres en Eure-et-Loir

#### Les chiffres du permis

##### ✓ Les suspensions du permis de conduire

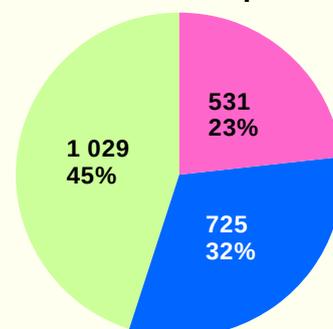
**2 285 suspensions de permis ont été prononcées en 2019** à la suite de contrôles réalisés par les forces de l'ordre en Eure-et-Loir (2 379 suspensions de permis en 2018)

**2019 : 2 285**

**(2018 : 2 379)**

Causes des suspensions

- Excès de vitesse
- Conduite sous l'emprise de l'alcool
- Conduite sous l'emprise de stupéfiants



**Les excès de vitesse**, (après une baisse de 6 points entre 2017 et 2018) repartent à la hausse avec + 10 points en 2019. Ils constituent la **cause principale des suspensions**. La conduite sous l'emprise de l'alcool et la conduite sous l'emprise de stupéfiants diminuent respectivement de 6 points et 4 points

##### ✓ Reconstituer son capital point

Les points perdus peuvent être récupérés de deux manières :

- ↪ **En adoptant un comportement responsable au volant :**
  - en cas de perte d'un seul point, celui-ci est réattribué après 6 mois sans infraction ;
  - en cas de perte de plusieurs points, ceux-ci sont réattribués après deux ou trois ans\* sans nouveau retrait de point(s). \* selon la nature de l'infraction.
- ↪ **En suivant un stage de sensibilisation à la sécurité routière (limité à 1 par an). Le stage se déroule sur 2 jours et à l'issue de celui-ci, 4 points maximum peuvent être récupérés.**

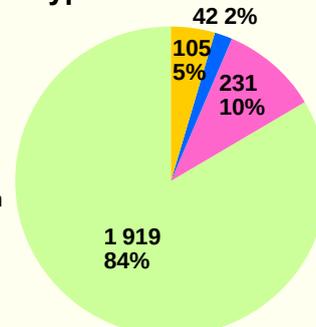
En 2019, **198 stages** ont été organisés dans le département, dans 6 **centres agréés**. Volontairement ou à la suite d'une décision de justice, **2 197 personnes** ont suivi ces stages. (contre 2 849 en 2018)

**2019 : 198**

**(2018 : 155)**

Types de démarche

- Démarche volontaire
- Obligation de stage pour permis probatoire
- Obligation de sensibilisation en peine alternative
- Obligation de participation en peine complémentaire



# Les chiffres des examens du permis de conduire en 2019

## ✓ La catégorie B (véhicules légers)

Taux de réussite global

**Eure-et-Loir : 61,66%**  
National : 58,30%

Taux de réussite en première présentation

**Eure-et-Loir : 64,16%**  
National : 59,42%

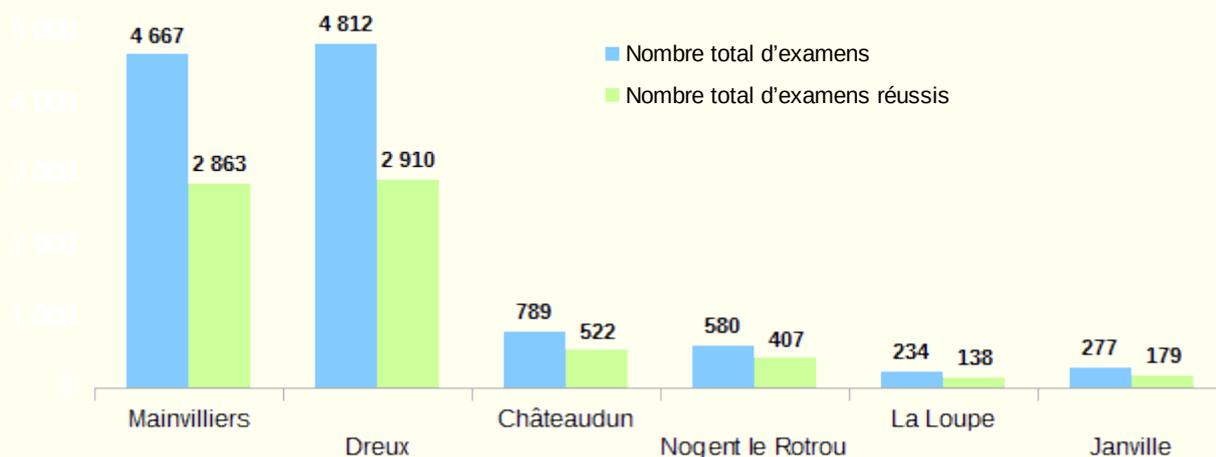


Centre des examens du Permis de conduire de Mainvilliers

**11449** examens dont **7 060** examens réussis, soit **61,66 % de réussite en 2019**.

On constate une baisse du nombre d'examens réalisés en 2019 ( -809 par rapport à 2018). Cependant, comme l'année précédente, le taux de réussite reste significativement supérieur à la moyenne nationale

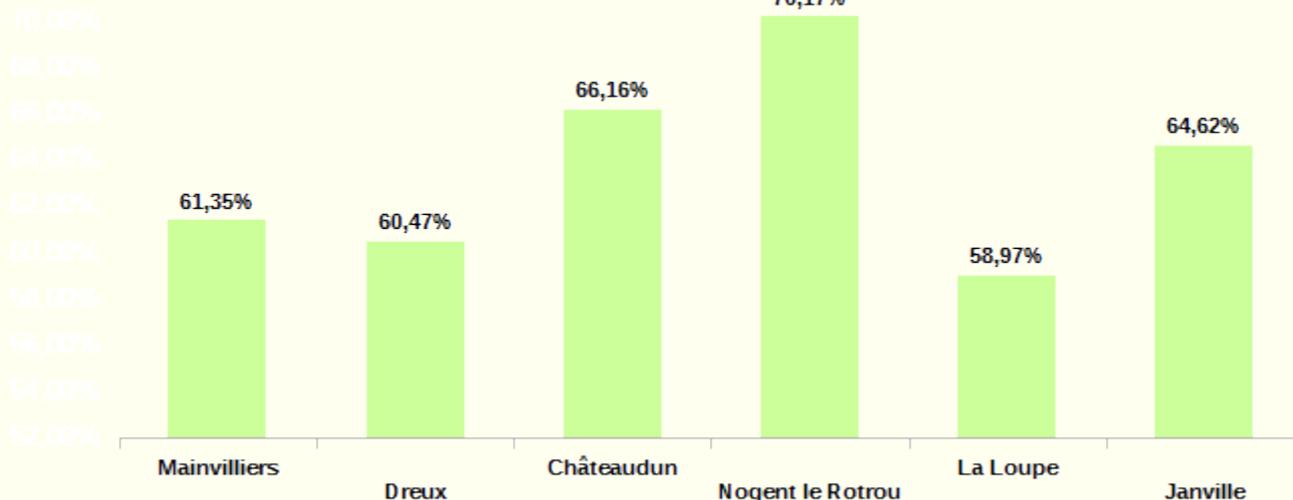
### Résultats par centres d'examen



### Comparatif annuel

Année	Nombre d'examinés	Nombre d'examinés reçus	% de réussite
2019	11 449	7 060	61,66%
2018	12 258	7 483	61,05%
2017	13 086	8 041	61,45%

### Taux de réussite par centre d'examen

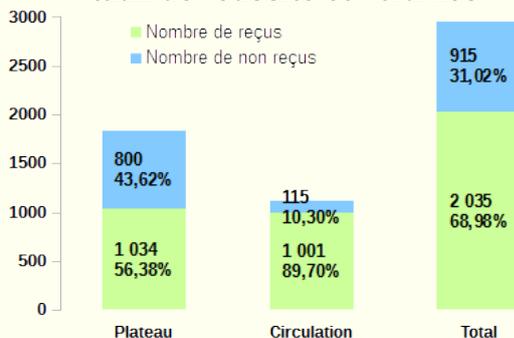


## ✓ Les catégories moto (A1 et A2)

Nombre d'examens  
moto réalisés

**2019 : 2 950**  
(2018 : 2 887)

taux de réussite et volumes



	Nombre d'examinés
Plateau	1 834
Circulation	1 116
<b>Total</b>	<b>2 950</b>

Catégorie	Nombre d'examinés	% de réussite	part des catégories
A1	126	78,57%	4,27%
A2	2 824	68,56%	95,73%
<b>Total</b>	<b>2 950</b>	<b>68,98%</b>	<b>100,00%</b>

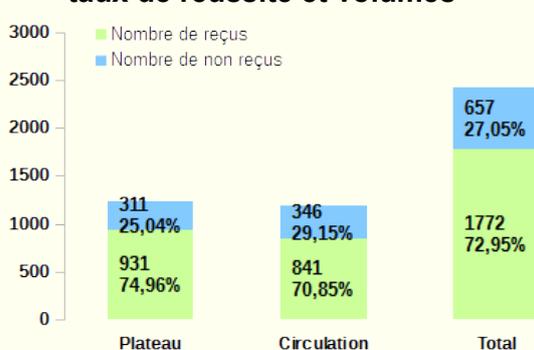
On constate une hausse continue du nombre d'examens moto réalisés en 2019 (+ 63 examens par rapport à l'année 2018).

## ✓ Les catégories Poids Lourds (BE, C, C1, C1E, CE, D et DE)

Nombre d'examens  
Poids Lourds réalisés

**2019 : 2 429**  
(2018 : 2 251)

taux de réussite et volumes



	Nombre d'examinés
Plateau	1 242
Circulation	1 187
<b>Total</b>	<b>2 429</b>

Catégorie	Nombre d'examinés	% de réussite	part des catégories
BE	716	68,57%	29,48%
C	810	77,03%	33,35%
C1	114	89,47%	4,69%
C1E	16	81,25%	0,66%
CE	688	70,35%	28,32%
D	85	68,24%	3,50%
DE	/	/	/
<b>Total</b>	<b>2 429</b>	<b>72,95%</b>	<b>100,00%</b>

Le nombre d'examens poids-lourd réalisés en 2019 a encore progressé par rapport à 2018 (+188) Si les catégories BE et C restent nettement prépondérantes, elles sont talonnées par la catégorie CE qui présente une progression de 204 examens réalisés de plus que l'année précédente.

**Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir**

Adresse : 17 place de la République - CS 40517 - 28008 Chartres cedex

☎ : 02 37 20 40 60

Site Internet : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/>

Contact : Service de la Sécurité, de l'Éducation Routière et des Bâtiments (SERBAT) / Bureau de l'Éducation Routière et du Permis de Conduire (BERPC)

Sources des données : SERBAT / BERPC - Conception / mise en page : SCCT / PCT